

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR

Prix de vente	Habitation	Terrain Bâtiment Commercial ou Industriel	Bien immobilier Neuf
Au-dessus de 450 000 €	5 %	10 %	5 %
De 250 001 € à 450 000 €	6 %		
De 200 001 € à 250 000 €	7 %		
De 150 001 € à 200 000 €	8 %		
De 100 001 € à 150 000 €	9 %		
De 45 000 € à 100 000 €	10 %		
En-dessous de 45 000 €	Forfait 4 500 €		

Les honoraires sont à la charge du vendeur. Le pourcentage des honoraires est calculé sur la base du prix de vente.

Honoraires avis de valeur

- 250.00 € TTC pour une maison jusqu'à 150 m² (> à 150 m² : 5 € TTC supplémentaires par tranche de 10 m²)
- 120.00 € TTC pour un appartement jusqu'à 100 m² (> à 100 m² : 150 € TTC)

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI EsteK2

37 rue du Général de Gaulle – 68 460 Lutterbach

Tél. 03 89 52 61 05 – E-mail : estek2@orpi.com

TRANSACTIONS IMMOBILIERES SARL au capital de 9.000 euro N Siret 441 17439800012 Code APE 701 F

Carte Professionnelle n° 101 Préfecture du Haut Rhin Caisse de garantie AXA France IARD S.A. 75009 PARIS

Numéro de TVA intracommunautaire FR1344117439800012

Honoraires au 13/04/2017

La délivrance d'une note est obligatoire

Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat

HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	7 € / m ² habitable (à partir de 35 m ²)	7 € / m ² habitable (à partir de 35 m ²)

Etat des lieux	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
	3 € / m ² habitable (à partir de 35 m ²)	3 € / m ² habitable (à partir de 35 m ²)

Honoraires de négociation et d'entremise	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
	100 € (à partir de 35 m ²)	

Forfait location logement < à 35 m ² visite, dossier, bail, état des lieux, négociation entremise (1)	Honoraires TTC bailleur (1)	Honoraires TTC locataire
	Forfait de 450 €	Forfait de 350 €

Location à usage commercial, industriel ou professionnel (négociation, état des lieux, rédaction de bail)	
Honoraires calculés sur le loyer triennal	10 % à la charge du preneur

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI EsteK2

37 rue du Général de Gaulle – 68 460 Lutterbach

Tél. 03 89 52 61 05 – E-mail : estek2@orpi.com

TRANSACTIONS IMMOBILIERES SARL au capital de 9.000 euro N Siret 441 17439800012 Code APE 701 F

Carte Professionnelle n° 101 Préfecture du Haut Rhin Caisse de garantie AXA France IARD S.A. 75009 PARIS

Numéro de TVA intracommunautaire FR1344117439800012

Honoraires au 13/04/2017

La délivrance d'une note est obligatoire

Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat